

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
Du vendredi 24 octobre 2018 à 18 heures 30**

**Présents** : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Jérôme FOUVET, Alain AMIEUX, Nicole MATHONNET

**Absent** : Sylvain ARNAUD

**Pouvoirs** : Charley SCEMAMA à Olivier FONS, David LEGUEN à Élodie LEFEBVRE, Jean Pierre JAQUIER à Alain AMIEUX

**Secrétaire de séance** : Alain AMIEUX

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative budgétaire concernant le transport scolaire

Accord du conseil

**Décision modificative budgétaire**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération 30/2018 du 27 Juillet il s'est prononcé favorablement pour reverser une participation financière aux parents d'élèves ayant subi l'augmentation des transports scolaires. Cette subvention aux familles n'étant pas prévue au budget, il convient de prendre une décision modificative pour effectuer le transfert de crédit du compte voiries au compte subventions de 3.000 € sans modification des équilibres budgétaires.

**Accord du Conseil à l'unanimité.**

**EXONERATION TAXE D'AMENAGEMENT MAISON DE SANTE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les maisons de santé, mentionnées à l'article L.6323-3 du code de la santé publique, peuvent être exonérées de la taxe d'aménagement par délibération du Conseil.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide d'exonérer totalement de taxe d'aménagement la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Manche.**

**DEMANDE D'EMPRUNT FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE DE LA HAUTE ROMANCHE ;**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé à plusieurs banques une proposition d'offre afin de contracter un emprunt pour couvrir l'autofinancement de la maison de santé de la Haute Manche.

La Caisse d'épargne a répondu favorablement à notre demande

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Accepte la proposition de la Caisse d'épargne aux conditions suivantes : montant 200.000 €, durée 20 ans, taux livret A plus 0.85%, échéances constantes trimestrielles, frais dossier 500 €
- donne l'autorisation à Monsieur le maire de signer tous documents nécessaires

Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'il va demander à la Communauté de Communes un soutien financier sous forme d'une subvention d'attribution aux Communes rurales pour permettre le financement de projet structurant, comme peut l'être la maison de santé de la Haute Manche. Cette subvention pourrait être une partie de la somme allouée au territoire suite à la décision de reconstruction d'une déchetterie.

La CCB a obtenu environ 500.000 € d'indemnisation suite au sinistre glissement de terrain sur le lieu actuel de son implantation. 250.000 € seront consacrés à la construction d'une nouvelle déchetterie probablement sur le site du Grand Clos, 150.000 € pourrait en être mobilisés pour finaliser le projet du CIS la Grave et nous allons insister auprès de la CCB pour que 100.000 € restent sur le territoire de la Haute Manche pour faciliter le financement de la Maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Manche. Une lettre de demande dans ce sens sera rédigée à l'attention du Président de notre Collectivité intercommunale.

### **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE Maison de santé Haute Manche.**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a lancé un marché à procédure adaptée pour choisir le maître d'œuvre sur « achatpublic.com » pour la construction de la maison de santé Haute Manche.

**Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité accepte** le lancement de cet appel d'offre, donne l'autorisation à Monsieur le Maire et à la commission d'appel d'offres d'ouvrir les plis et de choisir la meilleure offre correspondante au cahier des charges et conditions de recrutement, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Pour une implantation de la maison de santé sur la Commune de la Grave, une offre est faite par Messieurs FEGE de vente de locaux au Rocher Mouillé. Les Maires des Communes de la Grave et Villar d'arène se sont rendus sur place pour visite et analyse de faisabilité. Les locaux disponibles présentent une surface très inférieure aux besoins exprimés dans le cahier

des charges ainsi qu'une distribution intérieure difficile à imaginer avec des dénivelés de surface présageant d'importants travaux d'aménagement. Les deux Maires ont demandé aux vendeurs une offre de vente chiffrée établie à 350.000 € hors travaux. Pour ne pas passer à côté d'une implantation possible, les professionnels de santé sont informés et des visites sont organisées.

Devant l'insistance de certains Conseillers de la Commune de la Grave, le Maire, Olivier Fons, en accord avec Jean Pierre Sevrez, Maire de la Commune de la Grave a rencontré les sept Conseillers de la Grave qui se sont opposés aux deux projets présentés lors de la réunion du 24 septembre : sur la Commune de la Grave au-dessus de la poste et sur la Commune de Villar à la Sagnette.

Au cours de cette rencontre le Maire de Villar a souhaité expliquer et motiver la décision prise par la Commune de Villar pour pallier à l'impossibilité d'entente au sein du Conseil de la Grave. Il a présenté la possibilité d'une implantation au rocher mouillé et informé les Conseillers que l'avis des professionnels de santé serait une donnée incontournable dans la décision finale. Les Conseillers de la Grave ont indiqué qu'en cas d'implantation sur la Sagnette le porteur du projet serait la Commune qui seule supporterait son financement. Le Maire de Villar leur a confirmé que la Commune pouvait supporter seule ce projet mais que cette attitude allait à l'encontre d'un rapprochement des Communes sur le territoire de la Haute Normandie et que Villar avait accepté, à contre cœur, la fermeture des remontées mécaniques de Jouvencelle dans le but de pérenniser le site du Chazelet dans un esprit Communautaire. De la même façon Villar avait donné sa dotation de voirie Communale accordée par le Département pour financer les enrobés du parking du Chazelet dans un souci Communautaire. Enfin qu'il ne pouvait pas être mis dans la balance le choix de l'implantation de la maison médicale sur la Commune de la Grave comme préalable à la réunification des Communes de la Haute Normandie.

En début de journée de ce 24 octobre 2018, les professionnels de santé ont donné leurs conclusions sur l'implantation de la MSP au Rocher Mouillé, celle-ci ne répond pas à la totalité des conditions du cahier des charges malgré un attrait certain pour l'emplacement. Compte tenu des incertitudes sur le foncier, d'un aménagement interne compliqué pour atteindre la fonctionnalité attendue dans des surfaces réellement insuffisantes, les professionnels de santé maintiennent leur adhésion à la décision du 24 septembre donnant accord au projet présenté par la Commune de Villar d'Arène.

Monsieur le Maire, sur un tout autre sujet, demande aux Conseillers de réfléchir au devenir de notre camping municipal qui bien qu'ayant

particulièrement redressé son activité (en témoigne l'évolution du chiffre d'affaires des trois dernières années) ne trouve toujours pas son équilibre financier compte tenu des charges de personnel importantes induite par la réglementation. Monsieur le Maire souhaiterait que la gestion du camping soit confiée à une gestion privée sous forme de délégation de service publique.

Cérémonie du 11 novembre, Nicole demande l'autorisation du Conseil pour rencontrer l'enseignante de Villar d'arène afin d'associer les élèves à cette commémoration, accord du Conseil. L'apéritif qui clôturera cette cérémonie se fera au gîte les Mélèzes.

Le repas de Noël des anciens de la Grave et Villar d'arène se fera cette année au Faranchin le 16 décembre.

Le plan de déneigement sera à nouveau étudié par la Commission Adhoc. Enfin pour prolonger le travail des services techniques il pourrait être envisagé de soumissionner des agriculteurs de la Commune pour des tâches ponctuelles, une demande auprès des agriculteurs sera faite.

.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Le Maire,

le secrétaire,